

sommaire

| | | |
|------------------|--|--------|
| fiche n°1 | La rentrée dans l'académie en chiffres..... | p 2à5 |
| fiche n°2 | La scolarisation des élèves handicapés | p 6, 7 |
| fiche n°3 | L'assouplissement de la carte scolaire | p 8, 9 |
| fiche n°4 | Vers la réussite de tous les élèves | p 10 |
| fiche n°5 | L'école après l'école..... | p 11 |

annexes

- La carte des formations à la rentrée 2007
- Zoom, publication thématique de l'académie de Rennes sur "le baccalauréat 2007 dans l'académie de Rennes"
- "Le socle commun de connaissances et de compétences 2007-2008", préface de Xavier Darcos
- "Bloc-Notes", le magazine de l'académie de Rennes, n°60, septembre 2007
- "PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative", académie de Rennes, juin 2007

- 26 362 bacheliers en juin 2007
- Taux de réussite : 88,8%

● **Bac 2007**

Le taux de réussite au **baccalauréat général** est de **91,5%**, supérieur de 3,7 points à la moyenne nationale (87,8%).

Celui du **baccalauréat technologique** (hors séries agricoles) est de **85,9%**, supérieur de 6,2 points à la moyenne nationale.

Le taux de réussite au **baccalauréat professionnel** des candidats de l'académie de Rennes est de **85,3%**, du même ordre que celui de la session de juin 2006 (84,3%)

L'académie de Rennes se situe une nouvelle fois dans le peloton de tête des académies, avec celles de Grenoble, Strasbourg et Nantes.

RÉSULTATS DU BAC 2007

POUR PLUS D'INFO
voir le "Zoom" annexé au dossier
ou
www.ac-rennes.fr
rubrique "publications"

● **Diplôme national du brevet (DNB)**

Le taux de réussite global au brevet dans l'académie de Rennes est de **87%** en juin 2007, supérieur de 5,1 points à la moyenne nationale (France métropolitaine 81,9 %).

| | admis | Taux de réussite en % |
|-----------------|--------|-----------------------|
| Côtes d'Armor | 5 797 | 84,5 % |
| Finistère | 9 618 | 88,0 % |
| Ille et Vilaine | 10 627 | 86,4 % |
| Morbihan | 7 592 | 88,3 % |
| Total académie | 33 634 | 87,0 % |

● **Effectifs d'élèves pour la rentrée 2007**

• Les effectifs d'élèves accueillis dans le réseau public comme dans le réseau privé correspondent aux prévisions académiques. Comme à chaque rentrée, autour de **15 000 élèves changent de réseau dans le 2nd degré**. Ces échanges croisés sont stables.

• **1^{er} degré : 335 300 élèves attendus à l'école maternelle et élémentaire**

C'est 1% de plus qu'un an auparavant. 332 650 élèves étaient scolarisés dans le 1^{er} degré lors de la rentrée de septembre 2006. Conséquence de l'évolution démographique pour la rentrée 2007, ce nombre diminue en maternelle (-1 000) et augmente en primaire (+ 3 650) ; soit 2 100 élèves de plus pour le public et 550 de plus pour le privé.

• **2nd degré : 253 000 collégiens et lycéens**

Les effectifs restent stables à la rentrée 2007.

Dans le second degré public

- Collèges* : + 150 élèves (identique à la prévision)
- Lycées : - 400 élèves (identique à la prévision)
- LP : - 70 élèves (prévision +40)

Dans le second degré privé sous contrat (hors Diwan)

- Collèges* : + 770 élèves (identique à la prévision)
- Lycées : - 330 élèves (identique à la prévision)
- LP : - 160 élèves (prévision -90)

*y compris SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) et 3[°]DP6 (découverte professionnelle 6 heures)

fiche n°1 (suite)

La rentrée dans l'académie en chiffres (suite)

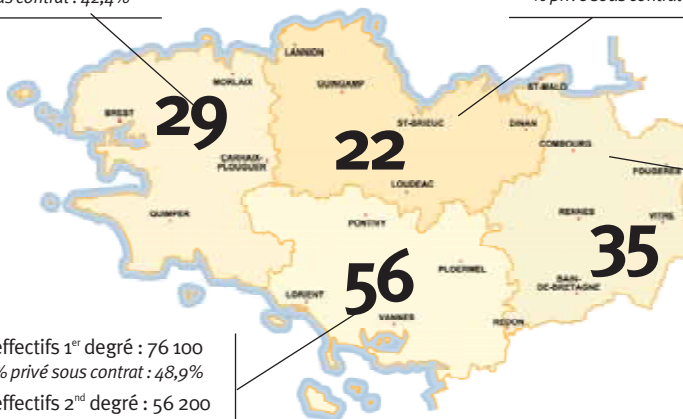
• Carte départementale des effectifs d'élèves pour la rentrée 2007

• effectifs 1^{er} degré : 93 000
% privé sous contrat : 36,4%

• effectifs 2nd degré : 71 450
% privé sous contrat : 42,4%

• effectifs 1^{er} degré : 60 000
% privé sous contrat : 30,4%

• effectifs 2nd degré : 44 050
% privé sous contrat : 35,6%



• effectifs 1^{er} degré : 76 100
% privé sous contrat : 48,9%

• effectifs 2nd degré : 56 200
% privé sous contrat : 49,2%

• effectifs 1^{er} degré : 106 200
% privé sous contrat : 37,9%

• effectifs 2nd degré : 81 300
% privé sous contrat : 40,2%

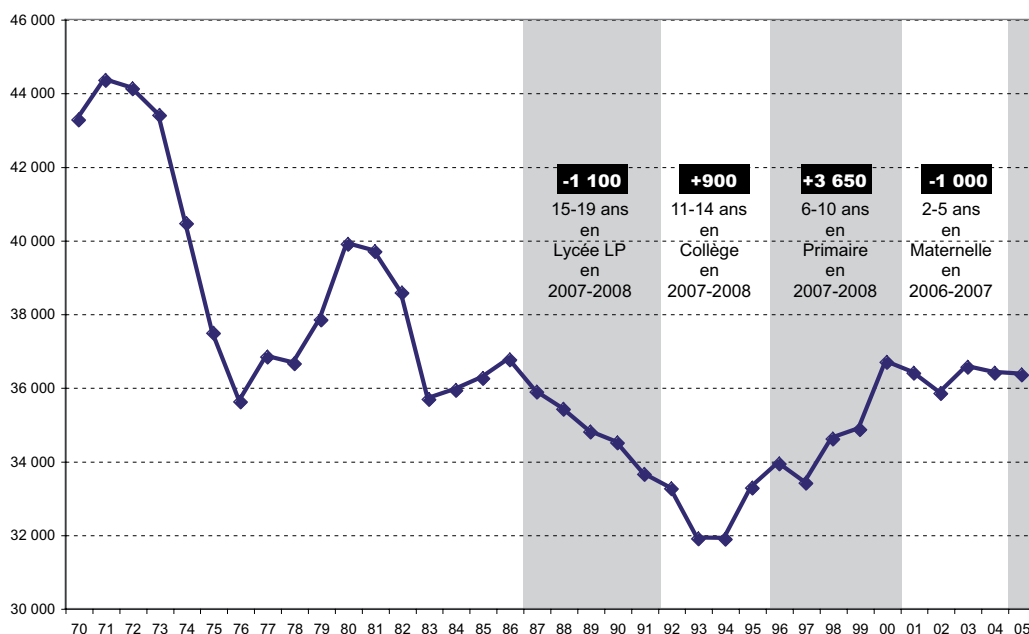
total académie

• effectifs 1^{er} degré : 335 300
% privé sous contrat : 38,7%

• effectifs 2nd degré : 253 000
% privé sous contrat : 42%

• Naissances en Bretagne de 1970 à 2005

Evolution des effectifs et positionnement de la scolarité



fiche n°1 (suite)

La rentrée dans l'académie en chiffres (suite)



L'ACADÉMIE DE RENNES EN CHIFFRES

cliquez www.ac-rennes.fr
rubrique
"découvrez l'académie/chiffres-clés"

17 000
enseignants
dans le 1^{er} degré

27 000
enseignants
dans le 2nd degré

● Moyens

L'académie ajuste les moyens d'enseignement compte tenu de l'évolution des effectifs d'élèves.

2,37 milliards d'euros de budget pour l'enseignement scolaire sont répartis en 5 budgets opérationnels de programme académique, dans le cadre de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances).

2 655 écoles, 577 établissements du 2nd degré dont 388 collèges, 120 lycées, 64 lycées professionnels et 5 EREA-LEA (établissement régional d'enseignement adapté-lycée d'enseignement adapté).

56 800 salariés

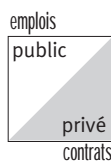
- 47 700 enseignants
- 2 300 inspection, direction, éducation, surveillance, orientation
- 6 800 ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, service, santé

● 1^{er} degré public

11 238 instituteurs et professeurs des écoles

+ 85 emplois

(dont 1 mission académique)

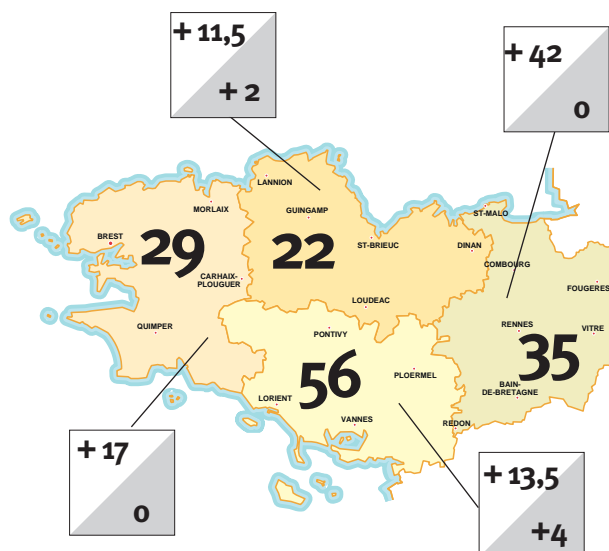


● 1^{er} degré privé (hors Diwan)

5 681 contrats

+ 6 contrats

[Diwan : +3 contrats]



● 2nd degré public : les emplois par budget opérationnel

| Budget opérationnel | Nombre d'emplois | Répartition | Évolution par rapport à 2006 |
|---------------------|------------------|--|---|
| Second degré | 15 995 | 13 815 enseignants 1 174 administratifs 599 pers d'encadrement | - 174,5 ETP (Équivalent Temps Plein) |
| Soutien | 951 | 894 IATOS 56 encadrement | + 1 médecin |
| Vie de l'élève | 2 185,26 | 964 TOS (MAD) 1 287 CPE, MI-SE, AVS-I, personnels de santé et sociaux | + 1 médecin + 3 infirmières |

● 2nd degré privé

Nombre total de contrats : **8 430** soit une baisse de **135** à la rentrée 2007

fiche n°1 (suite)

La rentrée dans l'académie en chiffres (suite)

- **66 emplois d'Auxiliaires de vie scolaire - individuels (AVS-I)** auprès d'élèves handicapés sont créés.

Répartition :

Côtes d'Armor → 11,5
 Finistère → 18,5
 Ille-et-Vilaine → 21
 Morbihan → 15

Dans le cadre des 2700 créations de postes d'AVS-I annoncées au niveau national en août 2007 : voir fiche n°2

• **Orientation**

- L'académie de Rennes poursuit une politique de lutte contre le redoublement. Ci-après quelques résultats en collège et en lycée qui illustrent la priorité académique de rendre les parcours scolaires des élèves plus fluides.

Les tendances des décisions d'orientation dans l'académie de Rennes - juin 2007 -

| | juin 2007 | juin 2006 | juin 2005 |
|--|--------------|-----------|-----------|
| Passage 6 ^e → 5 ^e | 95,8% | 94,7% | 94,3% |
| redoublement 6 ^e | 4,2% | 5,3% | 5,7% |
| Passage 4 ^e → 3 ^e | 96% | 94,3% | 93,5% |
| redoublement 4 ^e | 4% | 5,7% | 6,5% |
| Passage 3 ^e → 2 ^{nde} générale | 64,1% | 62,6% | 65,1% |
| Passage en voie professionnelle | 32,5% | 33,3% | 30,5% |
| Redoublement | 3,4% | 4,1% | 4,4% |
| Passage 2 ^{nde} → 1 ^{ère} | 82,9% | 80,6% | 80% |
| Non passage en 1 ^{ère} | 17,1% | 19,4% | 20% |
| dont redoublement | 11,2% | 12,8% | 13,7% |
| réorientation en 2 ^{nde} pro | 5,4% | 6,1% | 5,7% |

- D'autre part, **le non redoublement n'affecte pas les résultats au baccalauréat** puisque les taux de réussite continuent à progresser, exemple :
 - parmi les 90% de reçus au baccalauréat général en 2005, 70% n'ont pas redoublé au lycée,
 - parmi les 91,5% de reçus au baccalauréat général en 2007, 73,6% n'ont pas redoublé au lycée.

fiche n°2

La scolarisation des élèves handicapés

Contexte

Les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés menées par le ministère de l'Éducation nationale sont renforcées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

En préparant la rentrée 2006, l'objectif prioritaire a été de favoriser toutes les mesures propices à un accueil de qualité pour chaque élève handicapé, en garantissant notamment à chacun une place et un projet personnalisé de scolarisation.

Au 1^{er} janvier 2006, les nouvelles instances : maisons départementales des personnes handicapées, commissions des droits et de l'autonomie, équipes pluridisciplinaires, équipes de suivi de la scolarisation ont été installées et le parcours de formation de l'élève handicapé mis en place.

Pour la rentrée 2007, afin d'assurer la scolarisation des élèves dans les meilleures conditions, l'Etat a engagé un plan d'action pour renforcer les moyens d'accompagnement, collectifs ou individuels, des enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire.

Les dispositifs collectifs : classes d'intégration scolaire (CLIS) et unités pédagogiques d'intégration (UPI)

L'adaptation pédagogique pour la scolarisation au sein des établissements scolaires par des dispositifs collectifs se développe sous forme de classes d'intégration scolaire (CLIS, au nombre de 3 950 en France) dans le premier degré et d'unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans le second degré.

À la rentrée 2007, 200 unités pédagogiques d'intégration (UPI) supplémentaires seront ouvertes portant leur nombre total à plus de 1 200 sur le territoire français.

Intégration collective des élèves handicapés dans l'académie de Rennes en 2006/2007

- 1 700 élèves accueillis en CLIS (1^{er} degré)
- 464 élèves accueillis en UPI (2nd degré)

4 nouvelles UPI ouvrent dans l'académie de Rennes

Les unités pédagogiques d'intégration (UPI) dans l'académie Année scolaire 2007-2008

Les nouvelles UPI :

- Lycée professionnel public Jules Verne à Guingamp (22)
- Lycée public Jacques Cartier à Saint-Malo (35)
- Collège public Le Landry à Rennes (35)
- Collège public Chateaubriand à Plancoët (22)

Les UPI existantes :

- **Côtes d'Armor**
5 collèges publics ; 1 lycée professionnel public
- **Finistère**
11 collèges publics et 3 privés
- **Ille et Vilaine**
12 collèges publics et 3 privés ; 2 lycées professionnels publics et 1 privé
- **Morbihan**
3 collèges publics et 3 privés ; 2 lycées privés

fiche n°2 (suite)

La scolarisation des élèves handicapés

Une forte augmentation des moyens d'accompagnement individuel à la rentrée 2007

Les mesures d'accompagnement individuel destinées à permettre la scolarisation en milieu ordinaire des élèves handicapés sont de plus en plus nombreuses et diverses. En 2006-2007, près de 28 000 élèves ont ainsi pu bénéficier d'un tel accompagnement au niveau national.

L'accompagnement humain est le plus demandé et repose principalement sur des aides généralistes apportées par les auxiliaires de vie scolaire - individuels (AVS-I). À la rentrée 2007, 2 700 auxiliaires de vie scolaire supplémentaires seront recrutés portant à 16 000 le nombre d'emplois d'AVS sur le plan national.

Répartition des postes d'AVS-I

| | |
|-----------------------|-----------|
| Côtes d'Armor | 11,5 |
| Finistère | 18,5 |
| Ile-et-Vilaine | 21 |
| Morbihan | 15 |
| total académie | 66 |

◀ **66 emplois d'AVS-I sont créés à la rentrée dans l'académie.**

Ils s'ajoutent au plus de **1 000 assistants** qui accompagnent les élèves handicapés et aux **48 enseignants référents**.

Nombre d'élèves handicapés accueillis individuellement
Année scolaire 2006-2007

| | 22 | 29 | 35 | 56 | total académie |
|-----------------------------|-----|-----|-------|-----|----------------|
| 1^{er} degré | 480 | 530 | 979 | 275 | 2 264 |
| 2nd degré | 123 | 199 | 754 | 36 | 1 112 |
| total | 603 | 729 | 1 733 | 311 | 3 376 |

Numéro Azur "Aide handicap école"

Depuis le 27 août, pour une durée de deux mois (du lundi au vendredi de 8h à 18h).

En composant le **0810 55 55 00**, les familles obtiennent des réponses rapides, des aides concrètes et surtout une aide efficace dans la gestion des dossiers concernés.

fiche n°3 L'assouplissement de la carte scolaire

La première étape de la disparition progressive de la carte scolaire, telle qu'on l'a connue depuis 1963, a été engagée dans les collèges et les lycées dès le mois de juin 2007.

La possibilité de demander des inscriptions hors secteur a été réouverte au mois de juin dernier afin de satisfaire le maximum de demandes de dérogation dans la limite des capacités d'accueil des établissements.

Lorsque la capacité d'accueil ne permettait pas d'accepter toutes les demandes de dérogations pour l'inscription dans un établissement situé hors secteur, ces demandes ont été examinées en fonction des critères prioritaires suivants :

- les élèves souffrant de handicap,
- les élèves bénéficiaires d'une bourse au mérite, les boursiers sur critères sociaux,
- les élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé,
- les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier,
- les élèves dont un frère ou une soeur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité,
- les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur proche de l'établissement souhaité.

Ce premier assouplissement important a permis de satisfaire la quasi-totalité des nouvelles demandes : un premier bilan à la rentrée 2007

Niveau national

- 14 000 nouvelles demandes de dérogation
- 77 % de demandes satisfaites en collège
- 76 % de demandes satisfaites en lycée
- 82 % sont des boursiers

Dans l'académie

| | |
|--|---|
| Total des demandes (tous niveaux) | 3 861 |
| dont nouvelles demandes | 1 109 |
| Taux de satisfaction en 6 ^e | 93 % (+14 % de demandes par rapport à 2006) |
| Taux de satisfaction en 2 ^{nde} | 75 % (+22 % de demandes par rapport à 2006) |
| Taux de satisfaction des boursiers | 99 % |

fiche n°3 (suite)

L'assouplissement de la carte scolaire (suite)

Dans les départements de l'académie

| | | collèges 2006 - 2007 | collèges 2007 - 2008 | lycées 2006-2007 | lycées 2007 - 2008 |
|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|-----------------------|
| Côtes d'Armor | Demandes de dérogations | 317 | 347 | 298 | 291 |
| | Dérogations accordées | 245 | 271 | 209 | 171 |
| | Taux de satisfaction | 77% | 78% | 70% | 59% |
| Finistère | Demandes de dérogations | 483 | 491 | 251 | 316 |
| | Dérogations accordées | 440 | 452 | 211 | 284 |
| | Taux de satisfaction | 91% | 92% | 84% | 90% |
| Ille-et- Vilaine | Demandes de dérogations | 600 | 670 | 249 | 375 |
| | Dérogations accordées | 456 | 623 | 175 | 295 |
| | Taux de satisfaction | 76% | 93% | 70% | 79% |
| Morbihan | Demandes de dérogations | 310 | 382 | 244 | 276 |
| | Dérogations accordées | 280 | 368 | 213 | 202 |
| | Taux de satisfaction | 90% | 96% | 87% | 73% |
| Total académie | Demandes de dérogations | 1 710 | 1 890 | 1 042 | 1 971 |
| | Dérogations accordées | 1 421 | 1 714 | 808 | 1 224 |
| | Taux de satisfaction | 83% | 91% | 78% | 62% |

La réforme ne remet pas en cause la règle générale qui permet aux familles d'inscrire leurs enfants dans l'établissement le plus proche de leur domicile.

fiche n°4 Vers la réussite de tous les élèves : gros plan sur le collège

En annexe : le socle commun
des connaissances et des
compétences
préface de Xavier Darcos

En annexe : Recueil de PPRE
ou sur www.ac-rennes.fr,
rubrique actualités

- L'année 2007-2008 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la Loi sur l'avenir de l'école. Le texte relatif au **socle commun de connaissances et de compétences** est maintenant connu de tous : il donne son cadre à la scolarité obligatoire et le livret des compétences devrait être publié prochainement. Dès juin 2008, l'évaluation de fin d'école primaire (cycle 3) entraînera la disparition de l'évaluation de début de 6^e à la rentrée 2008. Parallèlement, plusieurs disciplines ont connu des aménagements de leurs programmes (langues vivantes, disciplines scientifiques).
- Indissociables du socle, les **programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)** sont généralisés à l'ensemble des cycles, la priorité devant se situer sur les classes de 6^e et de 5^e. Un travail important a été réalisé dans les établissements l'an dernier pour la classe de 6^e : ce sera un point d'appui très précieux.
- La validation de l'ensemble des piliers du socle, préalable au brevet, est prévue pour 2009. Cependant, **dès cette année, le brevet informatique et internet (B2i)** et le **cadre européen commun de référence en langue** entrent dans cette logique (piliers 2 et 4 du socle ¹).
- Les **langues** occupent toujours une place importante. **Dès 2007, l'académie de Rennes a engagé une évaluation des compétences en CM2** : chaque professeur de 6^e pourra donc partir des acquis identifiés en fin de primaire (niveau A1 du cadre européen) pour adapter son enseignement.
Disciplines non linguistiques : de même, 18 établissements du 2nd degré expérimentent l'enseignement d'une discipline - le plus souvent mathématiques ou histoire-géographie - dans une langue étrangère (anglais, allemand, espagnol).
- TIC ² : **des informations et des outils pour la rentrée des équipes éducatives** Le renforcement de l'effort en direction des TIC se traduit pour la rentrée 2007-2008 par **la mise à disposition des équipes éducatives d'un certain nombre de documents et d'outils.**
Pour les enseignants :
- un dépliant d'information présente différents aspects de l'informatique académique
- un CD de logiciels libres dans le cadre de l'enseignement en rassemble une centaine destiné à chaque enseignant de l'académie.
Pour les chefs d'établissement :
- un mémento sur la sécurité des systèmes d'information, élaboré par un groupe de chefs d'établissement, réunit des informations sur les aspects juridiques, organisationnels et techniques de la sécurité des personnes, des données et des systèmes d'information.
Pour les équipes éducatives dans leur ensemble :
- un ensemble d'affiches permet de faciliter la mise en oeuvre du B2i et l'évaluation des compétences qu'il recouvre.
- L'option de **découverte professionnelle** se développe. Depuis deux ans, cette option reçoit un accueil très favorable et facilite l'éducation à l'orientation.
- **Les réseaux ambition réussite** entreront dans leur deuxième année d'existence. Dès cette rentrée 2007, un **accompagnement éducatif**, hors temps scolaire, de 2 heures, se mettra en place dans les collèges de l'éducation prioritaire. (voir fiche n°5)

(1) Pratique d'une langue vivante étrangère – Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

(2) Technologies de l'information et de la communication

fiche n°5 L'école après l'école

L'École ouvre aujourd'hui ses portes, après les cours et propose **un accompagnement éducatif de 16 heures à 18 heures**. Celui-ci a pour but de favoriser la réussite des élèves, leur épanouissement personnel et de réconcilier le temps de l'École avec la vie professionnelle des parents.

Destiné, à partir de la rentrée 2007, à l'ensemble des collèges de l'éducation prioritaire, soit plus de 1 119 établissements en France, ce dispositif a vocation à s'étendre à l'ensemble des collèges à la rentrée 2008 et ultérieurement, à l'ensemble des établissements scolaires.

D'une durée de deux heures, cet accompagnement éducatif sera organisé tout au long de l'année en fin de journée après la classe, **quatre jours par semaine**. Il s'agit d'assurer en toute équité à chaque élève, quel que soit son milieu social, **l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture**, conditions nécessaires au bon déroulement de sa scolarité. Ce dispositif contribuera ainsi à l'égalité des chances entre tous les élèves.

• Pendant le temps d'aide aux devoirs et aux leçons, les élèves seront accueillis, selon les cas, pour approfondir le travail de la classe ou réaliser les devoirs demandés par les enseignants et trouver une aide si nécessaire.

Ils pourront bénéficier de moments d'apprentissages différents : aide méthodologique, approfondissement disciplinaire, lecture, travail sur projet interdisciplinaire, recherches documentaires, notamment via les nouvelles technologies.

• Les élèves auront également la possibilité d'exercer, après les cours, des activités sportives, culturelles ou artistiques.

Les activités sportives prendront appui sur les possibilités offertes localement par les associations sportives et tout particulièrement l'association sportive du collège, mais aussi par les clubs sportifs locaux.

L'ouverture aux pratiques artistiques et culturelles aura pour objectif de proposer aux élèves des activités et des pratiques auxquelles ils n'ont pas toujours accès dans le cadre familial. À cette fin, les partenariats avec les institutions culturelles seront appelés à se développer.

Cet accompagnement éducatif sera assuré, selon sa nature, par des enseignants volontaires et spécialement rémunérés, des assistants d'éducation ou des acteurs locaux ou associatifs.

A cette rentrée, l'académie de Rennes doit concrétiser ce dispositif avec les différents partenaires : chefs d'établissement, collectivités locales, représentants des parents d'élèves...

Les collèges de l'éducation prioritaire dans l'académie de Rennes

Côtes d'Armor

- Collège Jean Racine à Saint Briec (ZEP*)
- Collège Victor Vasarely à Collinée (REP*)
- Collège Per Jakez Helias à Merdrignac (REP)
- Collège Louis Guilloux à Ploemet (REP)
- Collège La Gautrais à Plouasne (REP)

Finistère

- Collège de Keranroux à Brest (ZEP)
- Collège de Kerichen à Brest (ZEP)
- Collège de Kerhallet à Brest (ZEP)
- Collège Antoine de St Exupéry à Lesneven (REP)
- Collège Louis et Marie Fichez à Plouescat
- Collège Max Jacob à Quimper (ZEP)

Ille-et-Vilaine

- Collège Paul Féval à Dol de Bretagne (REP)
- Collège Montbarrot à Rennes (ZEP)
- Collège La Biquennais à Rennes (ZEP)
- Collège Surcouf à Saint-Malo (ZEP)

Morbihan

- Collège Jean Le Coutaller à Lorient (ZEP)
- Collège René-Guy Cadou à Malensac
- Collège Yves Coppens à Malestroit (REP)
- Collège Jean-Loup Chrétien à Questembert (REP)
- Collège Yves Le Bec à Rohan (REP)

*ZEP zone d'éducation prioritaire (milieu urbain) - REP réseau d'éducation prioritaire (milieu rural)

Accompagnement éducatif

- 1^{er} et 2nd degrés
- 4 jours par semaine
- 16h à 18h
- 3 axes :
 - 1- aide aux devoirs
 - 2- ouverture aux pratiques culturelles et artistiques
 - 3- activités sportives

Calendrier de mise en œuvre

- Novembre 2007, après les vacances de la Toussaint, pour les collèges des réseaux d'éducation prioritaire (ZEP et REP)*.
- Rentrée 2008 : ensemble des collèges.

Annexe

La carte des formations à la rentrée 2007

L'apprentissage

- Cinq établissements recrutent en baccalauréat professionnel des élèves qui termineront leur cursus sous statut d'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) en 2007/2008 ; 5 spécialités sont concernées : *Technicien constructeur - bois* (Sacré Cœur à St Brieuc, Dupuy de Lôme à Brest, Alphonse Pellé à Dol de Bretagne et Pleyben), *Menuisier agenceur et Menuisier fabricant* à l'Elorn à Landerneau, *Bâtiment - gros œuvre* à Pleyben.
- Deux nouvelles formations par apprentissage ouvrent au centre de formation des apprentis de l'éducation nationale (CFAEN) à cette rentrée : le CAP *Maçon* à Pleyben et le BEP *Optique lunetterie* à Fougères (Jean Guéhenno).
- Le CFAEN regroupe désormais 16 établissements et 23 formations à cette rentrée 2007. Effectif 2006-2007 : 369 élèves.
Du 24 au 28 septembre, le CFAEN organise une semaine d'information et de sensibilisation sur l'apprentissage "l'éducation nationale fête ses apprentis : l'apprentissage, une autre voie de réussite" avec 2 temps forts : les 25 septembre à Brest et le 27 septembre à Rennes.

Lycée des Métiers

Dix nouveaux établissements se sont engagés dans la démarche de labellisation. Ils viennent s'ajouter aux 30 lycées devenus lycées des métiers aux rentrées 2004 et 2006. La liste des établissements labellisés est publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale (BO n° 4 du 26 janvier 2006 et 19 du 10 mai 2007). Elle est également en ligne sur le site Internet de l'académie (www.ac-rennes.fr).

L'évolution de l'offre de formation

- Parmi les formations ouvertes à cette rentrée, il convient de noter :
- la poursuite de la diversification des formations dans le secteur *sanitaire et social*, avec l'ouverture de deux formations d'*Aide médico-psychologique* aux lycées Marie Le Franc à Lorient et Jeanne d'Arc à Rennes, et de deux formations de *Technicien de l'intervention sociale et familiale* (niveau Bac), aux lycées Fénelon à Brest et Jean Moulin à St Brieuc, ainsi que la programmation pour la rentrée 2008 de trois BTS *Services et prestations des secteurs sanitaire et social* (lycées Chaptal à Quimper, Ernest Renan à St Brieuc et Le Ménimur à Vannes).
 - un développement des formations dans le secteur du *bâtiment* : BEP et bac pro *Gros œuvre* au lycée Mendès France à Rennes, au lycée de Pleyben et à Landerneau au lycée St Joseph, BEP *Installations sanitaires et thermiques* à Rennes au lycée Mendès-France et des formations dans le domaine du *bois* - CAP et Bac pro - aux lycées de Dol, de Pleyben, ainsi qu'aux lycées Dupuy de Lôme à Brest, l'Élorn à Landerneau, Sacré Cœur à St-Brieuc et St Joseph à Vannes.
 - une rénovation du secteur comptable avec la mise en place du DCG (Diplôme de *Comptabilité et Gestion*, en 3 ans après le bac) à Brest (Jules Lesven), à Lorient (Dupuy de Lôme), à Rennes (Bréquigny et J.B. de la Salle et à St Brieuc (Sacré Cœur),
 - des ouvertures de formations nouvelles : Bac pro *Artisanat et métiers d'art - option métiers de l'enseigne et de la signalétique* au lycée Zola à Hennebont, Bac pro *Prévention et sécurité* au lycée de Rostrenen, CAP *Mécanicien cellule aéronef* au lycée Marcel Callo à Redon.
 - 2 mentions complémentaires : *arts de la cuisine allégée* au lycée hôtelier de Dinard et à St Ivy à Pontivy.

Annexe suite

Le réseau des Unités Pédagogiques d'Intégration

Il se développe avec des ouvertures au lycée Jacques Cartier à Saint-Malo, au lycée professionnel Jules Verne à Guingamp et en collèges Chateaubriand à Plancoët et Le Landry à Rennes.

3 sections internationales

- anglais au lycée V. et H. Basch à Rennes
- espagnol au collège des 4 moulins et au lycée A. Ronarc'h à Brest

E.I.P.

Ouverture d'un dispositif d'accueil pour les enfants intellectuellement précoces (E.I.P.) au collège Echange à Rennes